

**MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION  
NAZAIRIENNE**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

215, boulevard du Docteur René Laënnec - CS 90224  
44614 SAINT-NAZAIRE CEDEX

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

# In Extenso

Audit

1 rue Benjamin Franklin  
CS 10047  
44801 Saint-Herblain Cedex

Tél. : +33 (0) 2 51 80 18 00  
nantes@inextenso.fr  
www.inextenso.fr

## **MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

215, boulevard du Docteur René Laënnec - CS 90224  
44614 SAINT-NAZAIRE CEDEX

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale de l'agglomération Nazairienne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information portée dans la note « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels relative aux incidences liées aux mesures de contraintes prises par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire liée au Coronavirus.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nos travaux ont porté notamment sur la réalité des subventions et plus particulièrement sur leur consommation à la fin de l'exercice 2019.

Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Président nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

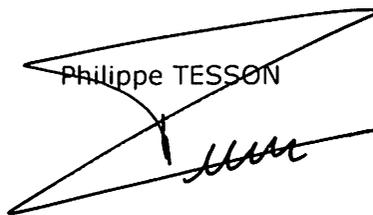
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Herblain, le 14 septembre 2020

Le commissaire aux comptes  
In Extenso Audit

Philippe TESSON  


## Sommaire

	<u>Pages</u>
<b>Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019</b>	1
 <b>Comptes annuels au 31 décembre 2019</b>	
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	8

# BILAN ACTIF

6

MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

<b>ACTIF</b>	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2018
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	673.20	673.20		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	238 897.06	133 437.48	105 459.58	92 490.20
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts	15 167.00		15 167.00	11 312.00
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>254 737.26</b>	<b>134 110.68</b>	<b>120 626.58</b>	<b>103 802.20</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 980.98		2 980.98	
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	13 620.00		13 620.00	556.30
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	471 762.61		471 762.61	357 304.39
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	606 537.58		606 537.58	329 338.43
Charges constatées d'avance (3)	9 678.93		9 678.93	9 546.03
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 104 580.10</b>		<b>1 104 580.10</b>	<b>696 745.15</b>
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 359 317.36</b>	<b>134 110.68</b>	<b>1 225 206.68</b>	<b>800 547.35</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

# BILAN PASSIF

7

MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires	107 136.02	107 136.02
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres	73 008.67	73 008.67
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	16 194.54	16 194.54
Autres réserves		
Report à nouveau	-128 311.61	-150 902.48
Excédent ou déficit de l'exercice	46 811.36	22 590.87
<i>Situation nette</i>	<i>114 838.98</i>	<i>68 027.62</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées	7 101.38	7 101.38
<b>TOTAL (I)</b>	<b>121 940.36</b>	<b>75 129.00</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>TOTAL (II)</b>		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	538 533.14	162 609.06
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>538 533.14</b>	<b>162 609.06</b>
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		18 906.00
Provisions pour charges	89 248.50	91 650.03
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>89 248.50</b>	<b>110 556.03</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 261.34	44 525.51
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 062.01	68 158.21
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	215 349.22	267 083.67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	116 812.11	72 485.87
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>475 484.68</b>	<b>452 253.26</b>
Ecarts de conversion passif	(VI)	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 225 206.68</b>	<b>800 547.35</b>
	28 726.00	28 066.00
	446 758.68	424 187.00
	137.89	124.55

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

# COMPTE DE RÉSULTAT

8

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	20 441.79	6 185.51
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 998 596.76	1 670 192.38
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	56 834.64	44 401.71
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	141 923.92	112 213.33
Autres produits	16.11	110.07
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>2 217 813.22</b>	<b>1 833 103.00</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	325 199.04	269 123.60
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	104 405.21	93 612.16
Salaires et traitements	840 130.21	870 875.73
Charges sociales	322 649.97	388 726.32
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	31 402.32	31 263.31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	10 657.37	12 731.67
Reports en fonds dédiés	517 848.00	139 008.34
Autres charges	27 292.80	444.44
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>2 179 584.92</b>	<b>1 805 785.57</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>38 228.30</b>	<b>27 317.43</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	506.75	930.29
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>506.75</b>	<b>930.29</b>

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

# COMPTE DE RÉSULTAT

9

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 081.92	1 483.03
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>1 081.92</b>	<b>1 483.03</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-575.17</b>	<b>-552.74</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	9 000.00	
Sur opérations en capital	17 135.00	8 610.00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>26 135.00</b>	<b>8 610.00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	2 225.23	5 728.00
Sur opérations en capital	14 751.54	6 955.82
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>16 976.77</b>	<b>12 683.82</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>9 158.23</b>	<b>-4 073.82</b>
Impôt sur les bénéfices		100.00
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>46 811.36</b>	<b>22 590.87</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 244 454.97</b>	<b>1 842 643.29</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 197 643.61</b>	<b>1 820 052.42</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>46 811.36</b>	<b>22 590.87</b>

\* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*  
*Redevances de crédit-bail immobilier*

(1) *Dont produits afférents à des exercices antérieurs*

(2) *Dont charges afférentes à des exercices antérieurs*

(3) *Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de*

9 000.00

2 225.23

9 158.23

5 728.00

-4 073.82

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE****EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Une crise sanitaire majeure liée au virus dénommé COVID-19 touche le monde entier. Cette situation brutale et imprévisible a conduit l'Etat Français dès le 12 mars 2020 à prendre des mesures immédiates et exceptionnelles pour lutter contre cette pandémie en instaurant un confinement sur l'ensemble territoire. Ce contexte sans précédent va entraîner vraisemblablement une dégradation importante de l'économie dont il est difficile de mesurer les conséquences à ce stade. Comme toutes les entreprises, notre association est confrontée à cette situation, mais utilise toutes les actions possibles pour y faire face ; en recourant, si nécessaire, aux mesures d'accompagnement et d'aides proposées par le Gouvernement.

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations conformément au règlement n°99-01.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- |   |            |
|---|------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 5 à 25 ans |
| - Autres immobilisations corp.                | 3 à 10 ans |

**IN EXTENSO AUDIT****Commissaire aux comptes**

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE****Du 01/01/2019 au 31/12/2019****PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

L'association a constitué une provision pour investissements de 7 101 euros à la demande de la DRTRFP. Conformément à leur demande, la comptabilisation de cette provision a été autorisée par le conseil d'administration de l'association qui s'est réuni le 20/05/2009. Cette provision permet d'affecter à l'investissement une subvention d'équipement de la DRTEFP qui n'avait pas été totalement utilisée.

**IN EXTENSO AUDIT****Commissaire aux comptes**

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	673		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	87 414		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	27 723		46 785
		Matériel de bureau & mobilier informatique	100 537		12 338
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
	TOTAL		215 674	59 123	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL		216 347	59 123	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			673	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers			87 414	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	18 079			56 429
		Mat. bureau, inform., mobilier	17 821			95 054
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
	TOTAL			35 900	238 897	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
	TOTAL					
	TOTAL GENERAL			35 900	239 570	

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes au rapport du professionnel de l'expertise comptable

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	<b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	673			673
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	41 034 8 103 74 047	8 949 8 410 14 044		49 983 11 669 71 786
	<b>TOTAL</b>	123 184	31 402	21 149	133 437
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>123 857</b>	<b>31 402</b>	<b>21 149</b>	<b>134 111</b>

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	<b>TOTAL</b>						
A. Immob. incorpor.	<b>TOTAL</b>						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
	<b>TOTAL</b>						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						
	<b>Total général non ventilé</b>						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes au rapport du professionnel de l'expertise comptable

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)	15 167		15 167
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	13 620	13 620	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques	437 952	437 952	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	33 810	33 810		
	Charges constatées d'avance	9 679	9 679		
	<b>TOTAUX</b>	<b>510 229</b>	<b>495 062</b>	<b>15 167</b>	
Renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
		des - Prêts accordés en cours d'exercice	7 409		
(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	3 554		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	9 679
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>9 679</b>

**PRODUITS À RECEVOIR**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	440 758
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>440 758</b>

IN EXTENSO AUDIT  
Commissaire aux comptes

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS**

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
MISTJE				30 542.39	9 857.25		20 685.14
ECH FRANCO TUNIS				6 200.00	6 200.00	2 800.00	2 800.00
GARANTIE JEUNE 2018				125 866.67	125 866.67		
GARANTIE JEUNE EXCEPTIONNELLE						193 035.00	193 035.00
PIC						322 013.00	322 013.00
	<b>TOTAL</b>			<b>162 609.06</b>	<b>141 923.92</b>	<b>517 848.00</b>	<b>538 533.14</b>

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	50 261	21 535	25 906	2 820
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	93 062	93 062		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	176 352	176 352		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	38 997	38 997		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	116 812	116 812		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>475 485</b>	<b>446 759</b>	<b>25 906</b>	<b>2 820</b>
Renvois (1)   Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2)   Montant divers emprunts, dett/associés				

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**CHARGES À PAYER**

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	196
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 885
Dettes fiscales et sociales	62 174
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	17 462
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>116 716</b>

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

**MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE**

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

**DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

Le volume d'heure de DIF acquises au 31/12/2014 et non utilisées s'élève à 2 682 heures.

**INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE**

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 89 248.50 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 4.50 %

Départ volontaire à 65 ans

Taux d'évolution salaires: 2%

Taux de rotation faible

Elle est calculée de la manière suivante :

I représente l'indemnité due au salarié au jour de son départ en retraite s'il effectue toute sa carrière à la Mission Locale.

P1 représente la probabilité que le salarié soit en vie au jour de son départ en retraite.

P2 représente la probabilité que le salarié travaille encore à la Mission Locale au jour de son départ en retraite.

A1 représente l'ancienneté du salarié à la date de clôture de l'exercice.

A2 représente l'ancienneté du salarié au jour de son départ en retraite.

T représente le taux d'évolution des salaires inflation comprise.

Ta représente le taux d'actualisation.

D représente la durée restant à courir jusqu'au départ en retraite du salarié.

tcs représente le taux de charges sociales.

Indemnité de départ en retraite =  $I \times P1 \times P2 \times A1/A2 \times (1+T)^D \times (1+Ta)^{-D} \times (1+tcs)$

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes

## MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

### ENGAGEMENTS DONNÉS

L'association possède un véhicule gagé auprès du Crédit Mutuel relatif à l'emprunt dont le capital restant dû s'élève à 3 489.22€

IN EXTENSO AUDIT  
Commissaire aux comptes

## MLAN - MISSION LOCALE AGGLO. NAZAIRIENNE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

### RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 160 692€

### LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Personnel salarié :</b>	<b>27.00</b>	<b>33.00</b>
Ingénieurs et cadres	5.00	2.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers	22.00	31.00

IN EXTENSO AUDIT

Commissaire aux comptes